



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik Benelux B.V.
Denariusstraat 11
4903 RC Oosterhout
The Netherlands
Tel: + 31 162 491 000

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112
Belgique +32 (9) 255 1717 (9-17h)
Centre Antipoisons Belge: +32 (0) 70 24 52 45
Luxembourg Centre Antipoisons : +352 8002 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)
Irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A - (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1 - (H372)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Styrène, Anhydride maléique, Cobalt bis(2-ethylhexanoate)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disposition du grand public. Ce produit fait partie d'un kit. Veuillez également vous référer à la FDS du (des) autre(s) composant(s) du kit.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Styrène 100-42-5	10 - <20	01-2119457861 -32-XXXX	202-851-5 (601-026-00-0)	Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H335)	-	-	-	D

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

				STOT RE 1 (H372) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 3 (H412) Flam. Liq. 3 (H226)				
Reaction mass of ethylbenzene and m-xylene and p-xylene RR-93095-0	1 - <3	01-2119488216 -32-XXXX	905-562-9	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) SE 3 (H335) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226)	-	-	-	-
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	0.1 - <1	01-2119489379 -17-XXXX	236-675-5	[C]	-	-	-	-
Acétate d'éthyle 141-78-6	0.1 - <0.3	01-2119475103 -46-XXXX	205-500-4 (607-022-00-5)	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	-	-	-	-
1,1'-(p-tolylimino)dipropylol 38668-48-3	0.1 - <0.3	01-2119980937 -17-xxxx	254-075-1	Acute Tox. 2 (H300) Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-	-
Anhydride maléique 108-31-6	0.05 - <0.1	01-2119472428 -31-XXXX	203-571-6 (607-096-00-9)	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Resp. Sens. 1 (H334) Skin Sens. 1A (H317) STOT RE 1 (H372) (EUH071)	Skin Sens. 1A :: C>=0.001%	-	-	-
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	0.05 - <0.1	01-2119524678 -29-XXXX	205-250-6 (607-230-00-6)	Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1A (H317) Repr. 1B (H360FD) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	1	-	A,X,12

Note A - Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, du règlement (CE) no 1272/2008, le nom de la substance doit figurer sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent à l'annexe VI, partie 3, dudit règlement. Dans cette partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type "composés de ..." ou "sels de ...". Dans ce cas, le fournisseur qui met une telle substance sur le marché est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, considérant qu'il doit être tenu compte de l'annexe VI, section 1.1.1.4, du règlement (CE) no 1272/2008.

Note D - Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles sont reprises à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous une forme non stabilisée. Dans ce cas, le fournisseur qui met une telle substance sur le marché doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance suivi de la mention « non stabilisé(e) ».

Note V - Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

d'exposition (orale ou cutanée).

Note W - On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

Note X - La classification pour la ou les classes de danger de cette entrée repose uniquement sur les propriétés dangereuses de la partie de la substance qui est commune à toutes les substances relevant de cette entrée. Les propriétés dangereuses de toute substance relevant de l'entrée sont aussi fonction des propriétés de la partie de la substance qui n'est pas commune à toutes les substances du groupe. Ces dernières doivent être évaluées de manière à ce qu'il soit établi si une ou plusieurs classifications plus sévères (c'est-à-dire une catégorie supérieure) ou un champ d'application plus large de la même classification (différenciation supplémentaire, organes cibles et/ou mentions de danger) pourraient s'appliquer à la ou aux classes de danger relevant de l'entrée.

Note 10 - La classification en tant que cancérogène par inhalation s'applique uniquement aux mélanges sous forme de poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de particules ou qui est incorporé dans des particules ayant un diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$.

Note 12 - La classification des mélanges comme toxiques pour la reproduction est nécessaire lorsque la somme des concentrations des différentes substances relevant de cette entrée dans le mélange mis sur le marché est égale ou supérieure à la limite de concentration générique applicable pour la catégorie attribuée ou à une limite de concentration spécifique indiquée dans cette entrée.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Numéros CE (Numéro index)	Numéros CAS	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/br ouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Styrène	202-851-5 (601-026-00-0)	100-42-5	-	-	-	11.8	-
Reaction mass of ethylbenzene and m-xylene and p-xylene	905-562-9	RR-93095-0	-	1100	1.5	-	-
Titane (dioxyde de)	236-675-5	13463-67-7	-	-	-	-	-
Acétate d'éthyle	205-500-4 (607-022-00-5)	141-78-6	-	-	-	14.4131	-
1,1'-(p-tolylimino)diprop an-2-ol	254-075-1	38668-48-3	25	-	-	-	-
Anhydride maléique	203-571-6 (607-096-00-9)	108-31-6	1090	-	-	-	-
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	205-250-6 (607-230-00-6)	136-52-7	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1 \%$ (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmolements. Sensation de brûlure.
Effets de l'exposition	Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.
------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool.
---------------------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les
----------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit contient du dioxyde de titane sous une forme non respirable. L'inhalation de dioxyde de titane suite à exposition à ce produit est improbable

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Styrène 100-42-5	-	TWA: 25 ppm TWA: 108 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 216 mg/m ³ S*	-
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m ³	-
Acétate d'éthyle 141-78-6	TWA: 734 mg/m ³ ; TWA: 200 ppm; STEL: 1468 mg/m ³ ; STEL: 400 ppm;	TWA: 200 ppm TWA: 734 mg/m ³ STEL: 400 ppm STEL: 1468 mg/m ³	TWA: 734 mg/m ³ ; TWA: 200 ppm; STEL: 1468 mg/m ³ ; STEL: 400 ppm;
Anhydride maléique 108-31-6	-	TWA: 0.0025 ppm TWA: 0.01 mg/m ³	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)			
Styrène (100-42-5)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	85 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	289 mg/m ³	
travailleur À long terme	Cutané(e)	406 mg/kg pc/jour	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

Effets systémiques sur la santé			
---------------------------------	--	--	--

Reaction mass of ethylbenzene and m-xylene and p-xylene (RR-93095-0)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	221 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	442 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	221 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	442 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	212 mg/kg pc/jour	

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	10 mg/m ³	

Acétate d'éthyle (141-78-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	63 mg/kg pc/jour	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1468 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	1468 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m ³	

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	2.47 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.7 mg/kg pc/jour	

Anhydride maléique (108-31-6)			
Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.4 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	0.8 mg/m ³	
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	0.4 mg/m ³	
travailleur À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	0.8 mg/m ³	

Cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
travailleur À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	235.1 µg/cm ²	

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	700 mg/kg pc/jour	

Acétate d'éthyle (141-78-6)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	4.5 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	37 mg/kg pc/jour	
Consommateurs À court terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	734 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	367 mg/m ³	
Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	734 mg/m ³	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	367 mg/m ³	

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	0.25 mg/kg pc/jour	

Cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)

Type	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet	Facteur de sécurité
------	-------------------	-------------------------	---------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

		(DNEL)	
Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	37 µg/cm ²	
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	55.8 µg/Kg bw/day	

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.
(PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Styrène (100-42-5)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.028 mg/l
Eau de mer	0.014 mg/l
Eau douce – intermittent	0.04 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.614 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.307 mg/kg de masse sèche
Usine de traitement des eaux usées	5 mg/l
Terrestre	0.2 mg/kg de masse sèche

Reaction mass of ethylbenzene and m-xylene and p-xylene (RR-93095-0)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.327 mg/l
Eau de mer	0.327 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	6.58 mg/l
Sédiments d'eau douce	12.6 mg/kg de masse sèche
Terrestre	2.31 mg/kg de masse sèche

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau de mer	0.0184 mg/l
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg
Eau douce	0.184 mg/l
Sédiments marins	100 mg/kg
Terrestre	100 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/l
Eau douce – intermittent	0.193 mg/l

Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.24 mg/l
Eau de mer	0.024 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.15 mg/kg
Sédiments marins	0.115 mg/kg
Terrestre	0.148 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	650 mg/l

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.017 mg/l
Eau de mer	0.002 mg/l
Usine de traitement des eaux usées	199.5 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.163 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	0.016 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.023 mg/kg de masse sèche

Anhydride maléique (108-31-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.1 mg/l
Eau de mer	0.01 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	44.6 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.334 mg/kg de masse sèche
Eau de mer	0.033 mg/kg de masse sèche
Terrestre	0.042 mg/kg de masse sèche

Cobalt bis(2-ethylhexanoate) (136-52-7)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	3 µg/l
Eau de mer	2.36 µg/l
Usine de traitement des eaux usées	0.37 µg/l
Sédiments d'eau douce	9.5 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	9.5 µg/l
Terrestre	10.9 mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Prévoir une ventilation suffisante. Pour cela, prévoir une collecte d'air d'échappement locale ou générale. Porter un respirateur approprié si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration de vapeur de solvant à un niveau inférieur aux valeurs limites professionnelles.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166
Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection respiratoire** Ce produit ne doit pas être utilisé dans des conditions de ventilation insuffisante à moins d'utiliser un masque de protection muni d'un filtre à gaz adapté (c'est-à-dire de type A selon la norme EN 14387).
- Type de filtre recommandé :** Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type A.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Pâte
Couleur	Blanc
Odeur	Caractéristique.

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	145 °C	
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	8.9	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	1.2	
Point d'éclair	23 - 60 °C	
Température d'auto-inflammabilité	490 °C	
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e).
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	> 21 mm ² /s	@ 40 °C
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Hydrosolubilité Immiscible à l'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

Aucun(e) connu(e)	Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Aucun(e) connu(e)	Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Aucun(e) connu(e)	Pression de vapeur	6 mbar
Aucun(e) connu(e)	Densité relative	Aucune donnée disponible
	Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible
	Densité de liquide	1.75
	Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Aucun(e) connu(e)	Caractéristiques des particules	
	Granulométrie	Aucune information disponible
	Distribution granulométrique	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible
Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
Contact avec la peau	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiments.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (voie orale)	20,833.30 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	9,918.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	12.70 mg/L
ETAmél (inhalation-vapeurs)	73.80 mg/L

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Styrène	>6000 mg/kg (Rattus)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	LC50 (4h) > 11.8 mg/L (Rattus)
Reaction mass of ethylbenzene and m-xylene and p-xylene	LD50 =3523 mg/Kg (Rattus)	-	-
Titane (dioxyde de)	> 5000 mg/kg (Rattus) OECD 425	LD50 > 5000 mg/Kg	= 5.09 mg/L (Rattus) 4 h
Acétate d'éthyle	=5620 mg/kg (Rattus)	> 18000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus) > 20 mL/kg (Oryctolagus cuniculus)	LC0 29.3 mg/l air
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	LD50 >25<200 mg/kg bw (Rattus) (OECD guideline 423)	LD50 >2000 mg/kg (Rattus) OECD 402	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

Anhydride maléique	LD50 = 1090 mg/kg (Rattus) OECD 401	= 2620 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	>4.35 mg/L (Rattus) 1 h
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	3129 mg/Kg (Rattus) (OECD 425)	> 5000 mg/kg (Oryctolagus cuniculus)	>10 mg/L (Rattus) 1 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 404 : Effet irritant/corrosif aigu sur la peau	Lapin	Cutané(e)			Non irritant

Acétate d'éthyle (141-78-6)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Titane (dioxyde de) (13463-67-7)					
Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 405 : Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux	Lapin	Œil			Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants		
Acétate d'éthyle (141-78-6)		
Méthode	Espèce	Résultats
OCDE, essai n° 474 : test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères	in vivo Hamster	Négatif
OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réversible sur des bactéries	in vitro Salmonella typhimurium	Négatif
OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères	in vitro Hamster Ovary	Négatif

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants		
Titane (dioxyde de) (13463-67-7)		
Méthode	Espèce	Résultats
Oral(e)	Rat	Non cancérogène

Toxicité pour la reproduction Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Styrène	Repr. 2
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	Repr. 1B

Styrène (100-42-5)		
Méthode	Espèce	Résultats
	in vivo	Toxique pour la reproduction

STOT - exposition unique D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes suivants à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : Organes auditifs.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Styrène 100-42-5	EC50 72 h 0.46 - 4.3 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50 96 h 6.75 - 14.5 mg/L (Pimephales promelas static)	EC50 = 5.4 mg/L 5 min	EC50: 3.3 - 7.4mg/L (48h, Daphnia magna)		
Titane (dioxyde de) 13463-67-7	LC50 (96h) >10000 mg/l (Cyprinodon variegatus) OECD 203	-	-	-		
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50: =3300mg/L (48h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =484mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 352 - 500mg/L	EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 1500 mg/L 15 min EC50 = 5870	EC50: =560mg/L (48h, Daphnia magna)		

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

		(96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 220 - 250mg/L (96h, Pimephales promelas)	mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h			
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol 38668-48-3	EC50 (72h) = 245 mg/L (Desmodesmus subspicatus) OECD 201	LC50 (96h) = 17 mg/L (Danio rerio)	-	EC50 (48h) = 28.8 mg/L (Daphnia magna)		
Anhydride maléique 108-31-6	EC50: =29mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50 (96h) = 75 mg/L (Oncorhynchus mykiss)	-	EC50: =84mg/L (24h, Daphnia magna)		
Cobalt bis(2-ethylhexanoate) 136-52-7	-	EC50 1.5 mg/L dissolved cobalt - read-across	-	-	1	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol (38668-48-3)			
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	5 jours	39%	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Styrène	2.96
Acétate d'éthyle	0.73
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	2.1
Anhydride maléique	-2.61

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Styrène	Pas de PBT/vPvB
Reaction mass of ethylbenzene and m-xylene and p-xylene	Pas de PBT/vPvB
Titane (dioxyde de)	Pas de PBT/vPvB
Acétate d'éthyle	Pas de PBT/vPvB
1,1'-(p-tolylimino)dipropan-2-ol	Pas de PBT/vPvB
Anhydride maléique	Pas de PBT/vPvB
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	Pas de PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

l'environnement

12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.
Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

Catalogue européen des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque : Les descriptions transport mentionnés dans cette section s'appliquent pour des transport en vrac / IBC uniquement, et peuvent ne pas s'appliquer aux produits en conditionnement non-vrac (selon la définition réglementaire).

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU PEINTURES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3

Étiquettes 3

14.4 Groupe d'emballage III

Description UN1263, PEINTURES, 3, III, (D/E)

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 163, 650, 367

Code de classification F1

Code de restriction en tunnel (D/E)

Quantité limitée (LQ) 5 L

Identificateur de danger ADR (numéro Kemmler) 30

Remarque : Le produit vendu en kit est classé :
UN 3269, POLYESTER RESIN PACKS, 3, PG III
UN 3269, POLYESTER RESIN KIT, 3, PG III, EmS: F-E, S-D

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU PEINTURES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN1263, PEINTURES, 3, III, (23°C c.c.)
14.5 Polluant marin NP
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales 163, 223, 367, 955
Quantité limitée (LQ) 5 L
N° d'urgence F-E, S-E
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable
Remarque : Le produit vendu en kit est classé :
UN 3269, POLYESTER RESIN PACKS, 3, PG III
UN 3269, POLYESTER RESIN KIT, 3, PG III, EmS: F-E, S-D

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU PEINTURES
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3
14.4 Groupe d'emballage III
Description UN1263, PEINTURES, 3, III
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales A3, A72, A192
Quantité limitée (LQ) 10 L
Code ERG 3L
Remarque : Le produit vendu en kit est classé :
UN 3269, POLYESTER RESIN PACKS, 3, PG III
UN 3269, POLYESTER RESIN KIT, 3, PG III, EmS: F-E, S-D

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

Nom chimique	Numéros CAS
Styrène	100-42-5
Xylènes	1330-20-7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	136-52-7
Méthanol	67-56-1

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur)

Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

H312 - Nocif par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H332 - Nocif par inhalation
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H360F - Peut nuire à la fertilité
H361d - Susceptible de nuire au fœtus
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

Note D - Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles sont reprises à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous une forme non stabilisée. Dans ce cas, le fournisseur qui met une telle substance sur le marché doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance suivi de la mention « non stabilisé(e) »

Note V - Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 µm, longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure (cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée)

Note W - On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon. La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air

IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses

RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle	BGW	Valeur limite biologique
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZWALUW POLYSOFT WHITE (Part A)
Remplace la date 12-déc.-2024

Date de révision 30-mars-2026
Numéro de révision 1.01

Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 30-mars-2026

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité